

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-367-1927 modifiant Le classement du personnel européen de la garde indigène au point de vue des passages.

n° 14-367-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juin 1927

Numéro JO
n° 367 du 30/06/1927

Date du numéro
30 juin 1927

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonte par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté loeal du 14 septembre 1922 organisant le cadre européen de la garde indigene,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le tableau D annexé à l'arrêté Jocal du 14 sepembre 1922 susvisé est modifié comme suit : Classement du perso nnel. européen de la garde indigène de la Côte française des Somalis au point de vue des indemnités de route et de séjour, des passages, etc.. 2. CATÉGORIE. Inspecteur principal (1). Inspecteur. 3° CATÉGORIE. Garde principal.

Art. 2

— Le present arrêté scra enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.